



Le Kremlin Bicêtre, le 5 février 2008

Communiqué de presse

Libéralisation totale du courrier en 2011 : l'UNSA-Postes dit : « Attention Danger ! » pour la pérennité du service universel !

Le Parlement européen a donné jeudi 30 janvier 2008 son accord pour une libéralisation intégrale des services postaux européens au 1er janvier 2011 : cela met fin à un processus entamé il y a 15 ans.

En France, c'est, notamment, la garantie du service universel, pouvant être menacé par l'arrivée d'opérateurs intéressés par les marchés les plus rentables de livraison postale, qui fait débat.

Le compromis prévoit que tous les citoyens et citoyennes, y compris ceux et celles qui habitent les points les plus reculés d'un territoire, doivent pouvoir continuer à recevoir et à envoyer du courrier au moins cinq jours sur sept à un prix abordable.

Alors qu'en France la distribution est assurée six jours sur sept et qu'un système de péréquation tarifaire fait tous les jours la preuve de son efficacité, l'UNSA-Postes s'interroge sur ce compromis, notamment quant à la notion oh combien imprécise de prix abordable.

Notre syndicat s'inquiète de la pérennité du service universel, et au-delà des conséquences sur la vie sociale dans notre pays.

Ainsi, en France toujours, le « facteur » est un acteur reconnu de la qualité de la vie dans les milieux ruraux éloignés ou dans les zones urbaines sensibles. Son rôle, à dominante sociale, pourra-t-il être maintenu lors de l'ouverture du marché à la concurrence ? Pour l'UNSA-Postes, nous sommes plus que dubitatifs !

C'est pourquoi nous interpellons les instances européennes sur la nécessité de réserver aux opérateurs postaux historiques qui le souhaiteraient le droit de déterminer un monopole sur certains secteurs d'activité permettant d'assurer un service postal et universel adapté aux spécificités de leur environnement.